

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 12 avril 2017 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BALLANGER Danielle, BERNARD Michel, BROSSARD Anne, CHARPENTIER Marc, DESFOUGERES Christine, FENIOUX Marjorie, HERAUT Patrick, LEGROS Catherine, LOUIS Joël, PORTMANN Christiane, QUINCONNEAU Didier, ROBLIN Benoît, ROUFFIGNAC Mickaël, ROUILLON Laurent, RUESCAS Flora, SALACRUCH Françoise.

Absents : PENIN Benjamin, PINEAU Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUFFIGNAC Mickaël.

Date de convocation : 5 avril 2017

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 30 mars 2017 est approuvé.

Demande de subvention au Département pour la réfection de voies communales

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à la réfection des voies communales suivantes :

- Chemin du Mont d'Or VC 202
- Chemin entre routes d'Ardillières et Landrais VC 101
- Chemin de la Roue VC 8
- Rue de la Maisonnette du Bois VC 104

Il présente les devis retenus pour chacune de ces routes très dégradées suite aux intempéries et travaux (adduction d'eau notamment) :

- Chemin du Mont d'Or entreprise Atlanroute pour 15 657.50 € HT soit 18 789.00 € TTC
- Chemin entre routes d'Ardillières et Landrais entreprise Eiffage pour 28 516 € HT soit 34 219.20 € TTC
- Chemin de la Roue entreprise Atlanroute pour 12 025 € HT soit 14 430 € TTC
- Rue de la Maisonnette du Bois entreprise Longuépée pour 17 282.00 € HT soit 20 738.40 € TTC
- Soit un total de 73 480.50 € HT soit 88 176.6 € TTC

Le Maire propose de solliciter le Département de la Charente – Maritime, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle, pour le financement des travaux nécessaires à la remise en état de ces voies.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte les devis proposés
- Décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Département au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Décision modificative opération d'ordre. Travaux Syndicat Départemental d'Electricité et d'Equipement Rural (SDEER) pour l'alimentation en électricité d'une habitation

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés par le SDEER pour le raccordement d'une habitation au réseau public d'électricité pour un montant de 6 893.75 € HT représentant la part communale ; la part du SDEER quant à elle s'élève à 4 108.08 € HT. Ce montant doit figurer en opérations d'ordre tant en dépenses qu'en recettes (section d'investissement) ; or les montants ne sont pas suffisamment prévus.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses chapitre 041 – art. 21534	+ 1000 €
Recettes chapitre 041 – art. 13258	+ 1000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Contrat de prêt pour le financement d'une part des travaux de viabilisation du lotissement communal

Afin de financer la fin des travaux de viabilisation du lotissement communal, en attente de la vente des terrains, il convient d'emprunter la somme de 100 000 €.

Après analyse de plusieurs offres d'organismes bancaires, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre suivante :

- Crédit Mutuel Océan

Selon les conditions ci-après :

- Type de prêt : prêt relais à taux fixe (in fine)
- Classification Charte Gissler : 1A
- Montant : 100 000 €
- Durée : 2 ans
- Périodicité des taux : trimestrielle
- Taux : 0.780 %
- Mobilisation des fonds : par tranche de 25% sur une période de 6 mois à compter de la date de proposition
- Calcul des intérêts : période normalisée sur la base de 365 jours
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Frais de mise en place du dossier : 200€ déduits lors du premier déblocage
- Remboursement anticipé : partiel ou total, à tout moment, sans indemnité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'offre proposée par le Crédit Mutuel Océan selon les conditions ci-dessus exposées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Informations et questions diverses

Antenne relais Pied Joint

Le Maire informe qu'une démarche en annulation de l'autorisation pourrait être engagée par 3 familles proches du projet. FREE sera contacté par la mairie. Affaire à suivre.

Elections présidentielles

Le Maire indique que l'Etat appelle la vigilance des communes pour la sécurisation des bureaux de vote.